Le fil de terre

lettre mensuelle du Groupe de Réflexion et d'Information Municipal

Numéro 107 septembre 2020

Et vous, vous êtes allés aux commissions ??

Edito

Un peu tardivement, mais sincèrement, je vous souhaite une bonne reprise malgré ce contexte très particulier et très anxiogène. J'espère que chacun d'entre vous aura pu pendant la période estivale profiter de vos proches et oublier un temps soit peu cet « ennemi invisible »….

Avec la rentrée les protocoles reprennent du service en raison du contexte sanitaire.

Les obligations et sanctions s'imposent à nous tous au détriment de la responsabilisation de chacun, du bon sens et parfois du discernement.

La reprise des activités du GRIM s'inscrit dans ce contexte et nécessite des adaptations.

La vie communale se déroule tout de même et les chantiers restent nombreux, même si la vie politique et l'engagement citoyen semblent passés sous silence !

Marie-José Faure

Présidente du GRIM

Brèves

Je participe à la commission « places et marchés » et j'ai découvert un petit monde géré et maîtrisé par une bonne équipe.

Le règlement est bien ficelé et respecté en grande partie sauf pour l'heure d'installation qui normalement est à 6 h et que certains devancent de 2 h.

Il est désolant cependant que des querelles musclées se produisent entre forains…

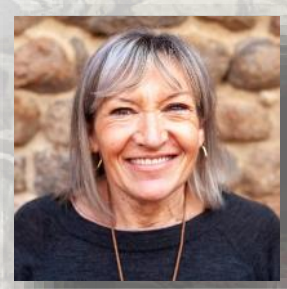

Dominique Dalverny

Compte-Rendu de la commission Sécurité-Ecoute Citoyenne du 6 juillet 2020

La commission s'est réunie sous la présidence de Pascale HULAIN conseillère déléguée à la sécurité et à l'écoute citoyenne.
Cette première réunion avait pour but de présenter les locaux et l'activité de la Police Municipale, une prochaine réunion devant porter sur l'écoute citoyenne.

Après une visite des locaux de la police municipale, et du QG ou se situe le renvoie des caméras vidéo (42 aujourd'hui/80 demain), c'est le responsable de l'unité de police municipale, Cyril FERRIER qui a présenté l'équipe, ses missions et ses moyens.

La Brigade est composée à ce jour de :

- 4 policiers Municipaux
- 2 Agents de Sécurité de la Voie Publique (ASVP)
-

Les missions des uns et des autres sont totalement différentes.

Les ASVP sont employés aux taches de sécurisation des sorties d'écoles, la gestion du marché et n'ont pas compétences à verbaliser ou au maintien de l'ordre. Il ne sont équipés que d'une petite bombe lacrymogène.

Les policiers municipaux sont compétents pour assurer certaines tâches relatives à la sécurité routière mais n'ont pas toutes les possibilités de la Police Nationale et de la gendarmerie. Ils assurent la sécurité des écoles également, veillent au respect des arrêtés municipaux, à la sécurité routière (contrôle de vitesse, stationnement gênant), à la tranquillité des administrés, etc… La police Municipale dispose d'armes non létales (Lacrymogènes, Tazer). Ces armes ne sont détenues que par les agents ayant suivi une formation particulière.

En termes de moyens mobiles, 3 véhicules dont un récents et deux à remplacer équipent la police et les ASVP.

A noter qu'aucune plainte ne peut être déposée à la Police Municipale qui n'a pas compétence en la matière. Les dépôts de plaintes sont gérés par la Gendarmerie.

Lors des débats, les questions concernant les incivilités, le sentiment d'insécurité, les comportements routiers ont été abordés.

Les problèmes rencontrés avec une certaines tranche de la jeunesse ont été identifiés. Pour le responsable de la PM cela provient essentiellement de jeunes qui ont décroché du milieu associatif notamment, et il est important pour éviter cela d'avoir des actions en direction des 11/14 ans.

Une présence de la police municipale auprès de ces jeunes mais aussi dans les écoles au travers d'opérations de sensibilisation ou encore pour faire passer le permis piéton, par exemple, font partie des axes de travail à poursuivre.

Pour le responsable de la PM, les incivilités existent, elles peuvent créer un sentiment d'insécurité mais Saint-Just Saint-Rambert reste une ville où il fait bon vivre. Les chiffres de la délinquance sont bien inférieurs à des villes voisines.

Compte-Rendu de la commission Sécurité-Ecoute Citoyenne du 6 juillet 2020 (suite)

Nous avons, quant à nous insisté sur le fait que les incivilités ne sont pas exclusivement du fait de la jeunesse. Les incivilité routières (stationnement gênant) , les non respects de la règlementation en matière de tailles de haies, de dépôts d'ordures ménagères, etc… sont aussi des « irritants » qu'il convient de corriger par le dialogue.

Nous avons posé la question de l'efficacité de l'AGASEF. Pour le responsable de la PM, l'AGASEF a des compétences certaines mais n'est pas forcément là au moment où on a besoin d'eux. Les horaires pratiqués ne correspondent pas aux périodes où leur intervention de médiation serait la plus efficace.

Un point a été fait sur l'opération voisins vigilants (environ 50 sur la commune) sans pouvoir vraiment quantifier l'effet de cette disposition qui se veut, avant tout, préventive en installant un réseau de citoyens identifiés chargé d'informer dans leur quartier en cas de risques de cambriolage notamment.

Tout le monde est bien tombé d'accord sur le fait que le lien social était un élément déterminant pour garantir la sécurité.

L'objectif de la municipalité est d'augmenter les effectifs pour passer à 9 dont 7 policiers municipaux en recrutant des jeunes (la pyramide des âges étant assez élevée à ce jour). Les plages horaires seraient revues pour aller, en été notamment, jusqu'à 2h du matin le samedi.

Face à l'augmentation de population, l'augmentation des moyens de prévention est nécessaire et nous préférons l'augmentation des moyens humains à la prolifération de caméras qui n'ont pas fait la démonstration de leur efficacité.

Voila en quelques lignes un compte-rendu succinct d'une réunion qui a duré près de deux heures et qui a été somme toute, assez intéressante pour connaître l'existant.

Maintenant nous attendons de voir comment sera abordé l'autre pan de cette commission (l'écoute citoyenne). Car toutes les dispositions prises n'auront que peu d'efficacité si la politique menée n'a pas pour vocation de développer une démarche citoyenne où chacune et chacun peut apporter sa pierre à l'édifice commun.

Marie-José Faure

Membre de la commission

Jean-Pierre Brat

Conseiller municipal & communautaire

Avec GEMAPI, Loire Forez Agglo, instaure une nouvelle taxe !

Ceux qui ont pour habitude de scruter leurs avis d'impositions avaient déjà remarqué l'augmentation de 160% de la taxe d'intercommunalité, passée de 0.898% en 2018 à 2,22% en 2019.

Le conseil communautaire de LFA, réuni le 15 septembre 2020 a décidé d'instaurer une nouvelle taxe à partir de 2021 que le contribuable verra apparaître dans une colonne laissée libre jusqu'à présent et baptisée GEMAPI. Cette taxe qui devrait rapporter 1 500 000 € à l'agglo, sera appliquée sur la taxe d'habitation des résidences secondaires, le foncier bâti, le foncier non Bâti et la contribution foncière des entreprises. Un choix qui n'était pas une obligation car comme le prévoit la Loi, à ce jour le financement s'est fait sur le budget général.

GEMAPI, qu'est-ce que c'est ?

Depuis le 1er janvier 2018, Loire Forez Agglomération, comme toutes les intercommunalités s'est vu confier la compétence obligatoire GEMAPI, baptisée aussi « taxe inondations ».

Cette compétence depuis le 1er janvier 2018 englobe les quatre missions suivantes :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- La défense contre les inondations et contre la mer ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Personne ne niera le fait qu'en ces périodes de réchauffement climatique et des évènements météorologiques qui l'accompagnent, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations est un impératif.

Mais est-ce vraiment aux collectivités locales de prendre en charge cette compétence ou relève-t-elle d'une grande mission de service public national, dans le cadre du ministère de l'environnement pour assurer la sécurité des territoires et des citoyens ?

Et cette taxe supplémentaire va-t-elle dans le sens d'une fiscalité plus juste quand on sait que les foyers payeront la plus grosse partie puisque la taxe sur le foncier bâti devrait rapporter 1 130 907€ sur les 1 500 000€ ?

Une augmentation de la fiscalité qui vient d'ailleurs contredire les promesses électorales. Quand M. JOLY, candidat, affirmait que les impôts de la commune n'augmenteraient pas, il oubliait de dire que M. JOLY, vice-président chargé des finances à LFA, créerait une taxe supplémentaire au niveau de l'agglo.

Et peut-on nous assurer que cette compétence ne sera pas, demain, concédée à un groupe privé dans le cadre d'une délégation de service public, comme l'autorise aussi la Loi ?

Lors du dernier conseil communautaire, les élus communautaires ont découvert en cours de séance les tenants et les aboutissants d'une telle décision avant de se prononcer par vote. Une façon bien particulière de mener un débat démocratique.

En tant que représentant des élus de la liste « Notre Ville, citoyenne, écologique et solidaire », l'ensemble des questionnements évoqués précédemment m'ont amené à voter CONTRE cette délibération, comme 10 autres élus du conseil communautaire.

Jean-Pierre Brat
Conseiller municipal
& communautaire

Commissions environnement et urbanisme

La première réunion de la commission environnement, animée par Flora Gauthier, a porté uniquement sur l'installation de mobiliers de stationnement vélo sur l'ensemble de notre commune.

Avec une intervention soutenue de l'association Ponts et Pignons, récemment créée, l'implantation de 50 stationnements vélos, octroyés par Loire-Forez a été étudiée et cartographiée.

Plusieurs types de stationnements sont envisagés ;

Les stationnements courts voire occasionnels proches des commerces. Les stationnements de moyenne durée à proximité des installations sportives, culturelles, de loisirs.

Les stationnements de plus longue durée près des points de transports (covoiturage, arrêts de cars…).

La question de stationnements avec abris et sécurisés a également été prise en compte.

L'installation de ces stationnements devrait se faire en complémentarité avec le stationnement des voitures.

Une signalétique s'avérerait nécessaire pour informer et favoriser l'utilisation de ces stationnements et donc du vélo.

Voilà donc un dossier qui nous parle, car depuis de nombreuses années le GRIM et ses élus proposent le développement des déplacements doux sur la commune !

L'agglomération lance d'ailleurs une étude sur le réseau cyclable…à suivre de près…

La commission urbanisme, animée par Gilbert Lorenzi, s'est réunie une fois depuis l'installation du nouveau conseil municipal.

A cette occasion, il a été rappelé l'articulation étroite entre le Schéma de Cohérence et d'Organisation Territoriale (SCOT), qui définit les grandes lignes de l'urbanisation du Sud du département, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) qui décline et oriente la politique d'urbanisme pour 45 communes, dont St- Just-St-Rambert et le Plan Local d'Urbanisme (PLU), qui traduit sur le plan local les grandes orientations définies par le SCOT et le PLUI.

Ce dernier n'est pas encore approuvé. Il s'appuie notamment sur quelques axes forts :

Favoriser un territoire de proximité, diversifier l'habitat, maintenir une diversité économique, préserver le cadre de vie, réduire les consommations énergétiques et développer les énergies renouvelables…

Il s'agit donc d'un dossier important qui nécessite une attention particulière car les choix réalisés dessineront notre quotidien de demain.

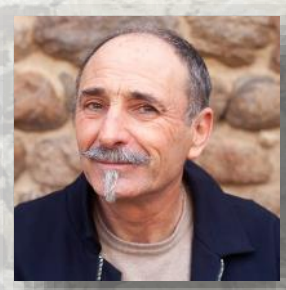

Gilles Vallas
Conseiller municipal

Conseil d'administration du CCAS

Il est présidé par Olivier Joly. Béatrice Dauphin est vice présidente.
Il a été tout d'abord procédé à la validation des comptes.

Présentation du CCAS :

- 5 agents titulaires salariés
- 15 membres au CA
- le CCAS c'est de l'aide sociale obligatoire et de l'aide sociale facultative.

Ses activités :

- Circulation d'un minibus pour emmener les personnes âgées de la commune aux clubs des anciens et au marché du jeudi.
- Portage des repas à domicile : 8.15€ le repas avec plat chaud. 30 peuvent être servis sur St Just et 30 sur St Rambert afin de pouvoir respecter la liaison chaude. C'est un service à la demande qui peut se mettre en place et s'arrêter du jour au lendemain.
- Portage de culture à domicile (apport de livres de la médiathèque et bibliothèque pour tous).
- Mise en place d'une mutuelle communale (environ 250 personnes ont souscrit).
- Un service social est assuré par une assistante sociale.
- Des aides financières et alimentaires sont octroyées sous forme de bons avec l'Epicerie Solidaire d'Andrézieux et Casino.
- Un service de domiciliation pour les personnes sans adresse fixe a été mis en place.
- Accompagnement de 30 bénéficiaires du RSA.
- Des chocolats sont offerts aux personnes de plus de 70 ans chaque année à Noël.
- 2 logements d'urgences sont disponibles dans le centre de Saint-Rambert (participation demandée : 2€ par jour + 0.50€ par jour pour le gaz et l'électricité), l'acquisition d'un 3eme logement, au rez de chaussée, est à l'étude.

Un projet de travail se dessine pour la mise en place de bons alimentaires à valoir auprès des commerçants de la commune.

Julie Toubin
Conseillère municipale

Commission « Temps de l'Enfant »

Cette commission est présidée par Nathalie Le Gal

Un bilan de la crise sanitaire et un retour sur la gestion au niveau des écoles et temps péri-scolaire a tout d'abord été effectué.

Ensuite un point sur les effectifs et la rentrée 2020 a été présenté :

MATERNELLE
- Erables : 130 soit 26 de moyenne par classe
- Cèdres-Peupliers : 69 soit 26,6 de moyenne par classe
- Bois de la Dame : 44 soit 22 de moyenne par classe
- Barques : 25 soit 22.5 de moyenne par classe
- Jacques Prévert: 117 soit 23.4 de moyenne par classe

ELEMENTAIRE
- Cèdres-Peupliers : 168 soit 26.6 de moyenne par classe
- Tilleuls : 283 soit 28.3 de moyenne par classe
- Thibaut Marandé : 317 soit 26.6 de moyenne par classe + 11Uliss

La primarisation Cèdres-Peupliers (fusion) approuvée par la majorité municipale :
Avec une moyenne de 26.6 élèves par classe, le directeur pense à une ouverture de classe !!! La fusion avait été argumentée car il y avait menace d'une fermeture en maternelle. Le groupe se retrouve à la rentrée avec une classe « Petite et Moyenne Section » à 28… !

Globalement les effectifs de maternelle auraient tendance à baisser mais ceux d'élémentaire à augmenter car les nouveaux arrivants sur la commune ne sont pas forcément de jeunes couples en raison du prix du marché de l'immobilier.

Concernant les directeurs :
- Tilleuls, Mr Loup part en retraite, remplacé par Mr Devidal
- Cèdres Peuliers, Mr Baccou prend la direction de tout le groupe
- Thibaut Marandé, départ de Mr Hapetiant remplacé par Mme Chevalier (ex directrice des Barques)

Les Barques, la directrice sera remplacée

Péri-scolaire : A la rentrée, reprise des horaires classiques
(ils avaient été modifiés depuis le confinement)

Julie Toubin
Conseillère municipale

Conseil municipal

Jeudi 15 octobre 2020 19h15

Salle de l'embarcadère

Je souhaite adhérer au Groupe de Réflexion et d'Information Municipale de Saint-Just-Saint-Rambert.

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Email : _____

Je joins 25 € pour la cotisation pour l'année 2020
par chèque à l'ordre de « GRIM Saint-Just-Saint-Rambert »

À envoyer à : Monsieur Jean-Michel Toubin
5 impasse des Peyrardes
42170 Saint-Just-Saint-Rambert

Signature